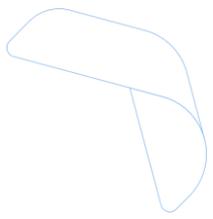


Territoires Volontaires AMI 4



TERRITOIRES
VOLONTAIRES



Partenaires



Les objectifs du programme

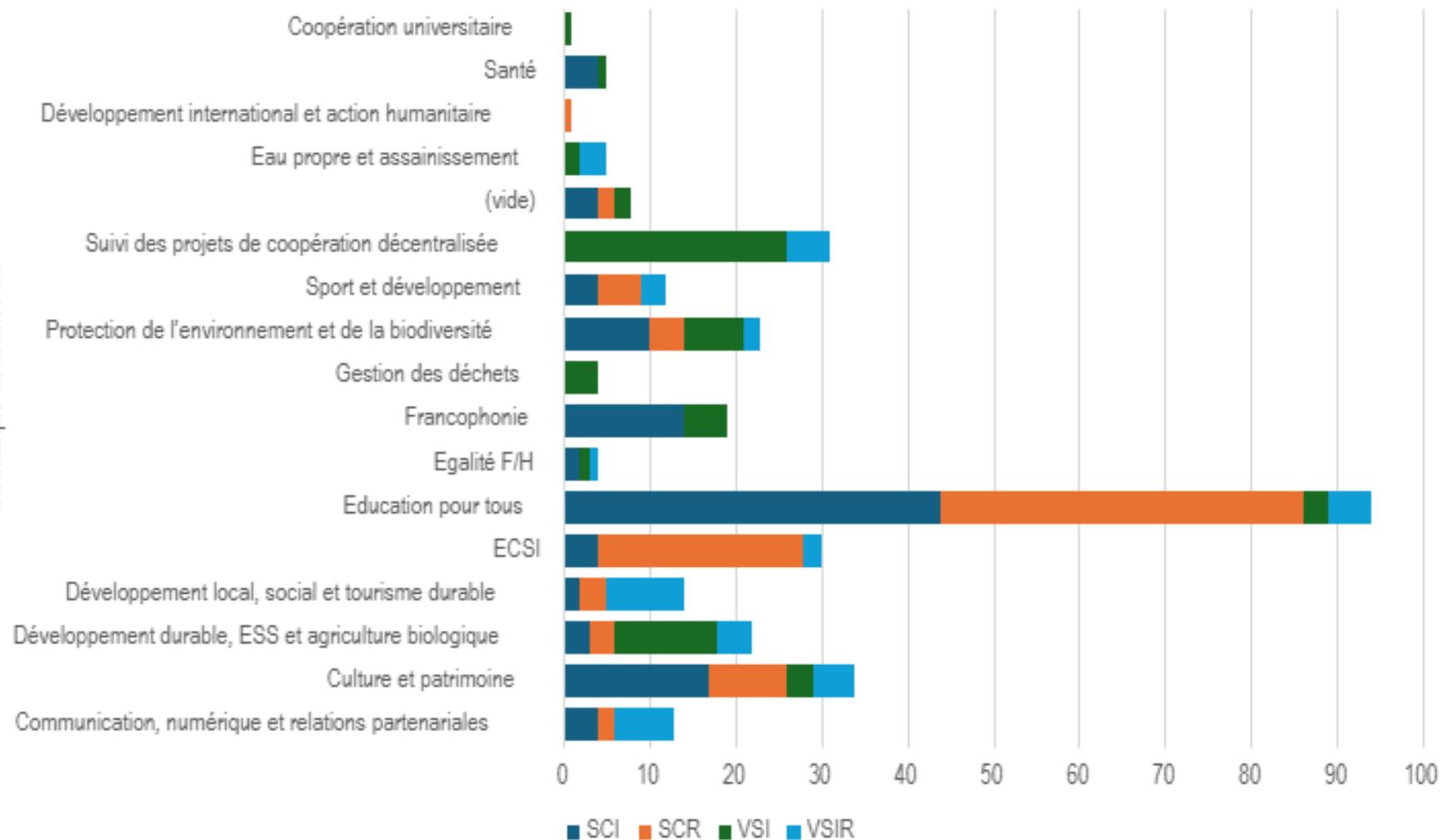
- ❖ Accroître significativement le nombre de volontaires internationaux mobilisés dans le cadre de l'AICT à travers la réalisation de **missions en lien avec les ODD**
- ❖ Faciliter l'accès au volontariat pour les collectivités territoriales **à travers un dispositif clé en mains**



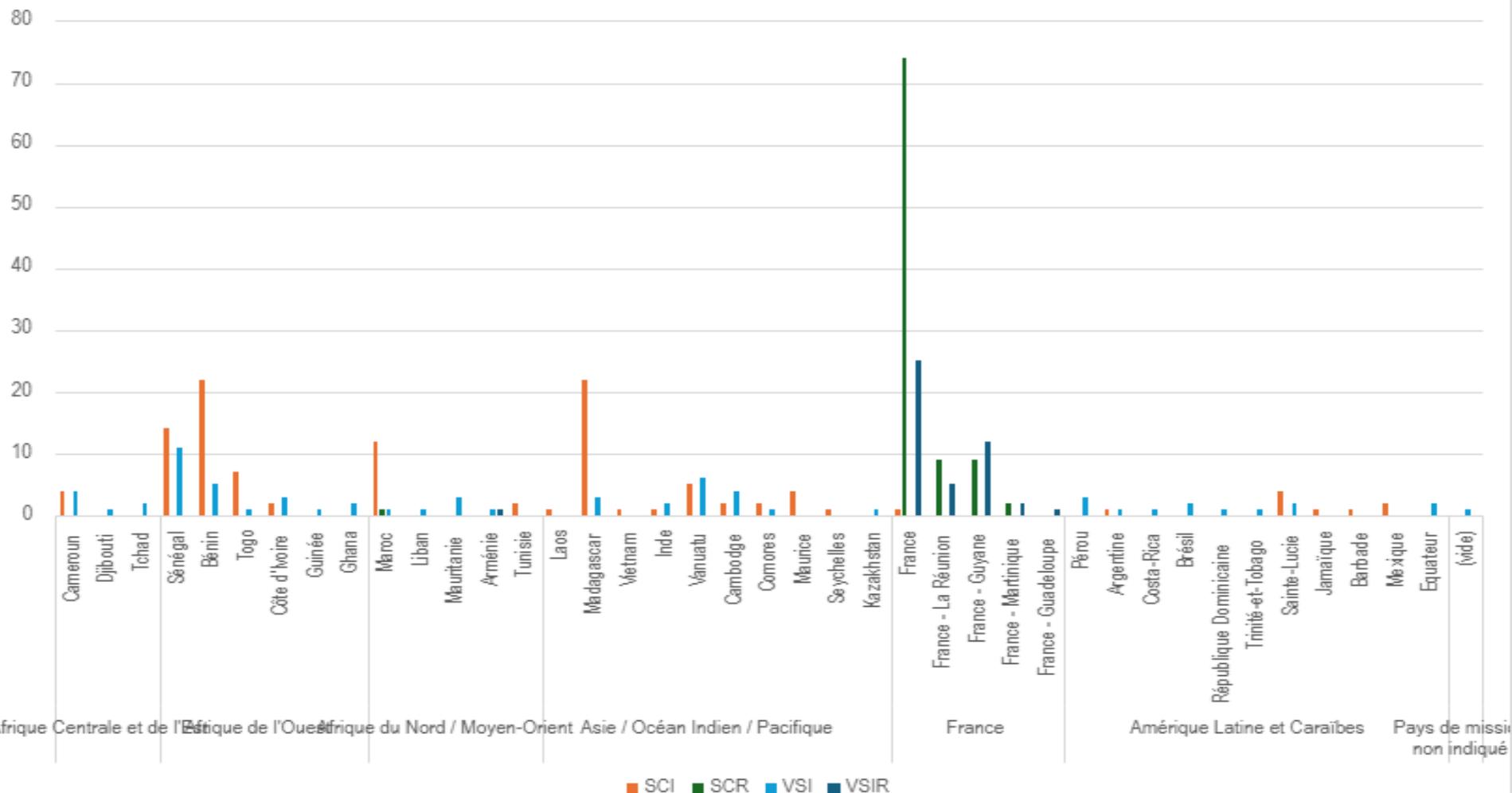
Les résultats des AMI 1-3

Collectivités	Nombre de missions	SCI	VSI	À l'accueil en France (SCR et VSI R)	Pays partenaires
86	320	114	68	138	40

Thématique de la mission



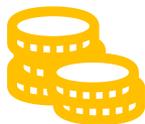
Pays de déploiement des volontaires



Ce que propose le programme



Un
fonctionnement
par Appel à
Manifestation
d'intérêt
facilement
accessible aux
Collectivités
*Sur démarche
simplifiée*



Un soutien
financier renforcé
du MEAE pour la
réalisation des
missions de
volontariat



Un opérateur
expérimenté pour
vous
accompagner
dans la
construction et la
mise en oeuvre
des missions



Un cadre collectif
de renforcement
de capacités et
de productions de
connaissances

A qui s'adresse Territoires Volontaires



Les dispositifs de volontariats mobilisables

Le Service Civique à l'international qui permet aux jeunes de 18 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général à l'étranger de 6 à 12 mois.

Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) qui a pour objet « l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire » de 12 à 24 mois.

 Ces dispositifs sont mobilisables tant pour des mobilités sortantes qu'entrantes

Les thématiques prioritaires

Afin de renforcer la contribution de Territoires Volontaires aux orientations stratégiques définies par le Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 et déclinées par le Conseil interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 18 juillet 2023, les missions de volontaires devront contribuer à l'une des dix priorités énoncées lors de ces deux Conseils.

Les projets qui intégreront l'un des axes suivants seront encouragés :

- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) auprès de la jeunesse, à travers notamment les missions confiées aux volontaires accueillis dans les territoires français ;
- Favoriser la mobilisation des diasporas et l'implication de leurs associations.

Le cadre partenarial

Comité de pilotage stratégique

- Définit les orientations du programme
- Facilite sa mise en œuvre
- Sélection les projets lauréats
- Assure le suivi de l'exécution des actions

France Volontaires

- Coordination du programme
- Gestion déléguée des fonds DCTCIV
- Appui aux projets via son réseau en France et dans le monde
- Pilote la montée en compétence des collectivités

Collectivité territoriale

- Assure la maîtrise d'ouvrage de son projet
- Transmet à l'opérateur toutes les informations et appuis nécessaires
- Participe aux espaces collectifs et de renforcement de compétence prévus par le programme
- Participe au financement du projet
- Participe à la communication du programme

Opérateur/Antenne France Volontaires

- Accompagne la collectivité dans toutes les étapes de la mobilisation d'un volontaire
- Assure le portage administratif* et financier des contrats des volontaires
- Assure la redevabilité du programme
- Participe à la montée en compétence de la collectivité

Convention

Convention type signée
entre FV et la collectivité
territoriale

Annexes: budget +
chronogramme

Budget

Maquette budgétaire de
référence qui peut être adaptée
aux besoins du projet

La contribution de la collectivité
= la contribution de la DCTCIV

Des plafonds définis pour
l'accompagnement des
volontaires

Validation par FV, avant
signature de la convention

Pilotage financier

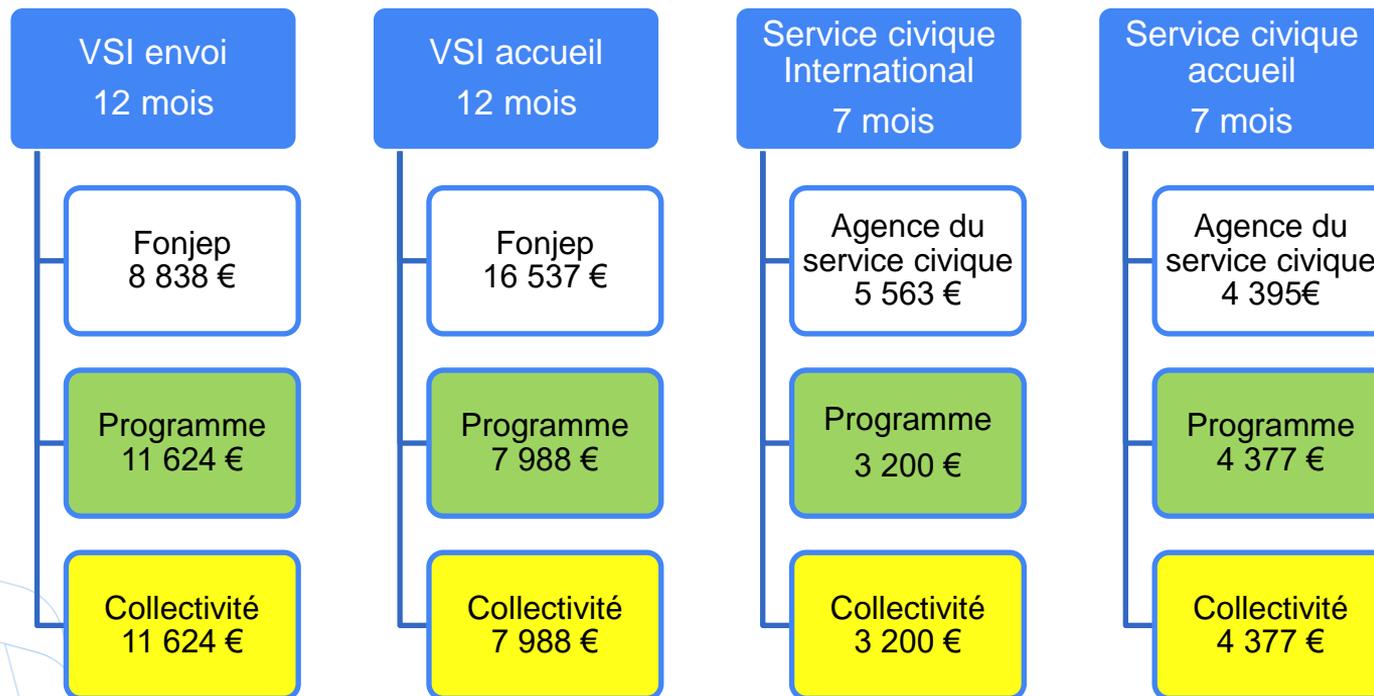
Fonds versés par la collectivité
- 1er versement – 70%
- solde après transmission des
rapports techniques et
financiers

Justification des dépenses
selon leur nature (reel ou forfait)

Reporting financier et narratif à
la clôture de la convention

Les cofinancements

Il s'agit de coûts paramétriques qui peuvent évoluer en fonction des projets et des destinations, des réalités locales



Prochaines étapes

19.05.2025



2 juin 2025



A partir de
mi juin
2025



Septembre
2025



Fin
2026

Délai de réponse à l'AMI

Sélection des collectivités
lauréates et notification

Conventionnement tripartite
Collectivité-Opérateur-FV,
Construction des missions
de volontariat et recrutement
des volontaires

Début du déploiement
des volontaires

Fin de l'ensemble des
missions de
volontariat

Pour candidater :

[Territoires Volontaires · demarches-simplifiees.fr](https://territoiresvolontaires.demarches-simplifiees.fr)

Nos Antenne Outre Mer



La Réunion

Anne KORSZUK

anne.korszuk@france-volontaires.org

+262 692 311 805



Nouvelle Calédonie

Marjorie BOTELLA

marjorie.botella@france-volontaires.org

+687 82 26 21



Antilles-Caraïbes

Nathalie ISAAC

Nathalie.Isaac@france-volontaires.org

+590 690 50 25 48

Merci de votre attention

projet.tevo@france-volontaire.org

www.france-volontaires.org

6, rue Truillot - BP220
94203 Ivry sur Seine Cedex, France

